

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## Formation initiale



## PUBLIC VISE

Personnel devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de son activité professionnelle, ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposés par le Code du Travail.

Il s'agit prioritairement des personnels des entreprises relevant du régime général de la sécurité sociale. La formation concerne aussi les salariés des entreprises hors RGSS ayant signé une convention avec l'INRS ou souhaitant adopter cette formation.

## OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et de mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité du travail.

Validation : L'évaluation continue, définie par l'INRS, permet si elle est favorable, de délivrer un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Pour rester valable, ce certificat valable 24 mois impose une formation continue obligatoire.

## PROGRAMME DE FORMATION

Après la présentation du formateur et des participants

### Thème 1 : le sauvetage secourisme du travail

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession
- Le rôle du sauveteur secouriste du travail
- Le cadre juridique de l'intervention du SST
- Présentation du programme : protéger/ de protéger à prévenir/ examiner/ faire alerter/ de faire alerter à informer/ secourir.

### Thème 2 : Rechercher les risques persistants pour protéger

- Formation générale à la prévention :
  - Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque...
  - Connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 4121-1 et suivants)

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de:

- Connaître l'alerte aux populations
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

### Références réglementaires

Accident :  
Articles L4121-1 et L4121-2,  
R4141-17 à R4141-20 du  
Code du Travail.

Secours :  
Articles L4121-3, L4224-14,  
à R4224-16 du Code du Tra-  
vail.

Formation à la sécurité :  
Articles L4141-2 et L4141-3,  
et R4141-13 du Code du  
Travail.

SST :  
Circulaire CNAMTS  
N°53/2007 du 03/12/07

### Pré-requis

- Aucun

### Durée

- Formation initiale :  
12 heures (soit généralement  
2 jours) pour un groupe de 10  
personnes.

- Cas particuliers :  
Au-delà de 10 participants, la  
formation est prolongée d'une  
heure par participant supplé-  
mentaire, jusqu'à concurrence  
de 14 participants maximum.  
Le cas échéant, ajouter le  
temps nécessaire au traite-  
ment des risques spécifiques  
de l'entreprise et de la profes-  
sion.

### Périodicité

- Recyclage tous les 24 mois

### Nombre de participants

- 4 à 10 (moins de 4 sur auto-  
risation spéciale de la CAR-  
SAT/CRAM)

### Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou  
tableau effaçable.
- Sol propre et suffisamment  
spacieux pour les exercices  
pratiques

SIÈGE SOCIAL: CBS

67, Avenue de Verdun – 77 470 - TRILPORT

S.A.R.L au capital de 1000 € - R.C.S MEAUX 529 138 307

E-mail : c.niclausse@cbsformation.com

- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.

*Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST.*

*Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir »*

*La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.*

### **Thème 3 : De « protéger » à « prévenir »**

Face à une situation de travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

- Repérer des dangers dans une situation de travail.
- Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champs de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

### **Thème 4 : Examiner la victime et faire alerter**

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

- Examiner la(les) victimes(s) avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

### **Thème 5 : De « faire alerter » à « informer »**

*Cette séquence est la suite logique de la séquence « De PROTÉGER à PRÉVENIR » Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et /ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.*

*Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « faire alerter » vers l'action « informer ».*

*La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.*

Face à une situation de travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

- Informer son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/ des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

## Thème 6 : Secourir

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de:

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victimes(s).

Au cours de chaque séance pratique rappeler les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés.

## Thème 7 : Situations inhérentes aux risques spécifiques

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. **L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.**

**Risques spécifiques** : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...

Note :

*Cette formation sera réalisée par un formateur d'un organisme habilité par l'institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)*

*Seront utilisés des exposés interactifs, des démonstrations, des études de cas et des mises en situations d'accidents du travail seront réalisées.*